



**MINISTÈRE  
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



# Plan annuel d'accessibilité 2022

Ministère de l'intérieur



## Table des matières

Introduction.....	2
Schéma pluriannuel.....	2
Plan annuel.....	2
Mises à jour .....	2
Contact .....	2
Plan annuel.....	3
1. Existant .....	3
2. Production .....	3
3. Formation, sensibilisation et recrutement.....	4
4. Opérations diverses.....	4



## Introduction

Le décret n°2009-546 du 14 mai 2009 pris en application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et créant un référentiel d'accessibilité des services de communication publique en ligne oblige le ministère de l'intérieur à rendre accessible et à publier une déclaration d'accessibilité et à afficher la conformité au Référentiel général d'amélioration de l'accessibilité (RGAA) pour ses sites internet, intranet et extranet, ainsi que pour ses applications mobiles, progiciels utilisés au travers d'un navigateur web ou une application mobile et son mobilier urbain numérique.

## Schéma pluriannuel

Le schéma pluriannuel de mise en accessibilité du ministère de l'intérieur est disponible sur le site internet du ministère de l'intérieur<sup>1</sup>.

## Plan annuel

Le schéma pluriannuel doit être accompagné d'un plan annuel d'actions qui détaille les opérations programmées et mises en œuvre pour l'année courante ainsi que l'état de suivis de ces actions.

Le présent document est le plan annuel 2022 associé au schéma pluriannuel 2022-2024.

Il comporte un tableau récapitulatif des actions qui ont été ou seront mises en œuvre en 2022, leur date d'échéance si elles sont connues ainsi que leur état d'avancement et de réalisation.

## Mises à jour

Ce plan est susceptible d'être mis à jour sans préavis. La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

## Contact

Ce document relève de la responsabilité du référent accessibilité<sup>2</sup> du ministère de l'intérieur.

---

<sup>1</sup> <https://www.interieur.gouv.fr/>

<sup>2</sup> Par mail à [dnum-transformation-numerique@interieur.gouv.fr](mailto:dnum-transformation-numerique@interieur.gouv.fr)

## Plan annuel

Action	Détails	Suivi
1. Existant		
1.1. Cartographie des acteurs	Cartographier les acteurs de l'accessibilité numérique au sein du ministère de l'intérieur et définir les rôles au travers d'un modèle RACI « <i>Responsible, Accountable, Consulted, Informed</i> » (« Opérateur, Responsable, Consulté, Informé »).	À faire
1.2. Recensement	Recenser les sites, contenus et applications sujets à l'accessibilité numérique et les caractériser en fonction de leur service rendu, disponibilité attendue, niveau de sécurité, niveau de confidentialité, fréquentation, criticité opérationnelle, cycle de vie et leurs technologies employées et les répartir en trois catégories : les portails d'informations à destination du public, les sites hébergeant des démarches publiques, et les sites et applications internes à destination des agents.	À faire
1.3. Critère de priorisation	Définir des caractéristiques permettant de qualifier la priorité entre les sites, contenus et applications internes à mettre en accessibilité et des seuils de sélection.	À faire
1.4. Planification de la mise en accessibilité	En fonction du critère précédemment retenu, évaluer les priorités et planifier en relation avec les chefs de projets les actions de mise en accessibilité pour les sites, contenus et applications retenus quand celles-ci n'ont pas été réalisées. Définir également une fréquence de suivi de ces actions et une fréquence d'actualisation des priorités jusqu'à élimination de la dette technique.	À faire
1.5. Métrique d'accessibilité	Définir les indicateurs clés de performance pour mesurer l'accessibilité et déterminer des objectifs d'accessibilité. Mettre en place la supervision de ces indicateurs. Intégrer cette métrique à l' <i>Open Data</i> de l'État (au sein du catalogue des données <a href="http://data.gouv.fr">data.gouv.fr</a> ).	À faire
1.6. Audits rapides des solutions non prioritaires	Réaliser ou commander des audits rapides des sites et applications non concernées par la mise en accessibilité prioritaire visant à estimer l'effort à fournir pour leur mise en accessibilité.	À faire
1.7. Aides techniques	Évaluer la pertinence des aides techniques proposées aux usagers et travailleurs handicapés par rapport au contexte actuel et étudier les nouvelles aides possibles. Intégrer la problématique aux travaux de recherche et d'innovation.	À faire
2. Production		
2.1. Clause d'accessibilité	Ajouter une clause d'accessibilité au Cadre de Cohérence Technique (CCT) du ministère de l'intérieur et veiller à la prise en compte de l'accessibilité dans le formulaire de demande d'application ou de système d'information (DASI), dans l'ensemble des cahiers des charges des projets du ministère de l'intérieur et dans	À faire

	les appels d'offres externes comme clause contraignante. Assurer la prise en compte du besoin impératif de mise à disposition de solutions alternatives et/ou de contournement aux démarches numériques.	
2.2. Charte graphique accessibilité	Mettre au point une charte graphique facilitant et uniformisant la mise en accessibilité des nouvelles productions, notamment sur le design des interfaces en s'appuyant sur le System de Design de l'Etat <sup>3</sup> , volet numérique de la marque de l'État et en sollicitant l'aide du commando <i>UX/Accessibilité</i> de la direction interministérielle du numérique (DINUM).	À faire
2.3. Qualité des tests	Assurer la fourniture d'aides techniques aux équipes de développement internes pour améliorer la qualité des tests. Associer des travailleurs handicapés du ministère de l'intérieur aux phases de tests utilisateurs. Intégrer des vérifications d'accessibilité aux tests automatisés.	À faire
2.4. Open sourcing	Promouvoir le développement <i>Open source</i> pour les projets sujets à la mise en accessibilité numérique et encourager la mutualisation des ressources informatiques.	À faire
3. Formation, sensibilisation et recrutement		
3.1. Parcours de formations	Proposer des parcours de formations adaptés aux différents métiers concernés par l'accessibilité numérique (création de contenu de communication, développement informatique, graphisme, ergonomie...) permettant aisément d'évaluer les compétences et connaissances des agents du ministère de l'Intérieur et de faciliter la formation de nouveaux agents.	À faire
3.2. Recrutement	Intégrer les compétences et connaissances nécessaires à l'accessibilité numérique dans les offres d'emploi pour les postes concernés par l'accessibilité numérique. Intégrer la problématique de l'accessibilité dans les processus de recrutement.	À faire
3.3. Veille	Assurer la transmission et la promotion des informations pertinentes issues notamment des échanges avec la direction interministérielle du numérique (DINUM), le comité interministériel du handicap (CIH) et tout autre organisme public, privé ou associatif.	À faire
3.4. Sensibilisation	Encourager le ministère de l'intérieur à participer aux événements DuoDay <sup>4</sup> pilotés par le secrétariat d'État chargé des personnes handicapées. Organiser des activités de sensibilisation au handicap auprès des agents du ministère de l'intérieur concernés par les enjeux de la mise en accessibilité numérique, notamment des rencontres entre les équipes de production et les usagers handicapés.	À faire
4. Opérations diverses		
4.1. Schéma pluriannuel	Étudier, rédiger et publier le schéma pluriannuel d'accessibilité du ministère de l'intérieur pour 2022-2024.	Réalisé

<sup>3</sup> <https://www.systeme-de-design.gouv.fr/>

<sup>4</sup> <https://duoday.fr/>

4.2. Plan annuel	Étudier, rédiger et publier le plan d'actions annuel pour 2022.	Réalisé
4.3. Financements	Prospecter, recenser et maintenir à jour les financements disponibles utiles à la budgétisation des actions de mise en accessibilité.	À faire
4.4. Référents accessibilité	Animer un réseau interne au ministère de l'intérieur de référents accessibilités en charge de promouvoir l'accessibilité numérique au sein de leur entité et décliner les actions du présent plan.	À faire
4.5. Innovation	Promouvoir l'innovation sur les problématiques propres à l'accessibilité numérique au ministère de l'intérieur par l'organisation d'un concours de l'innovation au format hackathon faisant intervenir notamment des étudiants, des entreprises, des acteurs internes de l'innovation et de la production numérique, et des travailleurs handicapés.	À faire
4.6. Incidents et retours utilisateurs	Mettre en place une démarche de gestion des incidents et des retours utilisateurs sur l'accessibilité numérique sur la base des bonnes pratiques ITIL « <i>Information Technology Infrastructure Library</i> » (« Bibliothèque pour l'Infrastructure des Technologies de l'Information »).	À faire